

Challenge CEP 2019

Marathon fleuret U14 , U17

Liste des Hôtels



Hôtel NOVOTEL (****)

à 3 min à pied de Carpentier
22 rue Voltaire 94270 LE KREMLIN BICETRE France



Tarif spécial Escrime Marathon 2019 :

- Chambre + petit déjeuner 1 adulte + 2 enfants 118.48€
- Chambre + petit déjeuner 2 adultes + 2 enfants 131.96€
- Chambre + petit déjeuner 3 adultes + 1 enfant 157.44€

à demander uniquement par mail ou par téléphone

Tel : +33 (0)1 45 21 19

E-mail H5586@accor.com



Hotel IBIS Budget est (**)

à 3 min à pied de Carpentier
20 rue Voltaire, 94270 Kremlin Bicetre



Tarif spécial Escrime Marathon 2019 :

- Chambre +petit déjeuner 1 personne 59.60€
- Chambre +petit déjeuner 2 personne 67.20€
- Chambre +petit déjeuner 3 personne 74.80€

à demander uniquement par mail ou par téléphone

Tel : +33 (0)8 92 70 20 34

E-mail h6031@accor.com



Challenge CEP

Marathon fleuret minimes cadets

Paris - FRANCE



www.marathon-fleuret.com

Challenge CEP 2019

Marathon fleuret U14 , U17

épreuve comptant dans le classement national u17



www.marathon-fleuret.com

Stage MARATHON 2019

30 & 31 janvier 2019



Chaque année , c'est à un maître d'arme renommé à qui l'on confie la responsabilité et l'organisation de ce stage.

Après Giulio TOMASSINI, Stéphane MARCELIN, Aoki YUSUKE, Sergeï GOLUBITSKY cette année le stage est sous la responsabilité de **Stefano CERIONI**



L'objectif principal est de découvrir les entraînements d'un maître d'armes reconnu et de s'entraîner durant 2 jours pleins, avec des escrimeurs du monde entier.



Dates :

mercredi 30 janvier - jeudi 31 janvier 2019

Lieu :

Halle Carpentier 81 bd Massena 75013 Paris
Horaires : 9h30 - 12h / 14h - 17h

Cout : **65€ avant 26 janvier, 80€ sur place**
par tireur pour le stage

Inscription : www.marathon-fleuret.com

Par mail à marathon2019@escrime-cep.com



Challenge C.E.P -

Marathon fleuret 2019

U17 02'-04' U14 05'-08'

2-3 février 2019



Tournois fleuret avec repêchage 64 & 32
hommes et dames fleuret

Information - Inscriptions: avant le 30 janvier 2019

Par internet : <http://www.marathon-fleuret.com>

Par e-mail : marathon2018@escrime-cep.com

Par tel : 0033 - (0) 6 87 69 09 39

Mini Marathon fleuret 2019

U10 U11 U12 U13

29-30 JUIN 2019

ARTICLE 1 : Epreuve, date et lieu

Epreuves individuelles de fleuret :

- U17 hommes et dames (2002,2003-2004)
- U14 hommes et dames (2005-2006-2007-2008),

Dates : **Vendredi 1 février, samedi 2 février 2019, Dimanche 3 février 2019**

Lieu : Halle Carpentier, 81 Bd Masséna 75013 PARIS France

ARTICLE 2 : Tenue

Tenue 350 N ou 800N (FIE), avec sous cuirasse 800 N. Masque 350N ou 800N - bavette électrique pour les cadets uniquement Lames 5 et moins. Toutes les poignées sont autorisées. Tous les types de lames sont autorisés : maraging, et non maraging

ARTICLE 3 : Formule

U17: poule en 5 touches 3 min ED en 15 touches 3x3 min

U14 : Poule en 5 touches 3 min ED en 10 touches 2x3 min

Samedi – tournois préliminaires

Poules : 2 tours de poules. Tableau d'élimination directe de 256 ; 105 qualifiés pour le dimanche

Détail : après T128 les 97 premiers du classement sont qualifiés pour le dimanche
Tableau pour les 31 autres, qualification de 8 tireurs pour le dimanche

Dimanche - tournois avec repêchages

105 tireurs, poule de 5 ; Tableau de 128 ; Tableau de 64 avec repêchage à partir du tableau de 64 jusqu'aux quarts de finale Finale à 8 : quart, demie et finale sans repêchage.

Pour la catégorie U17 dames :

Samedi : 2 tours de poules – ED jusqu'à 64 si au départ plus de 120, 3em poule jusqu'à 48 qualifiés si au départ moins de 120 U17
Dimanche : T64 puis T32 avec repêchage

ARTICLE 4 : Horaires

Stage MARATHON : entraîneurs – tireurs

Mercredi 30 janvier et jeudi 31 janvier de 9h30 à 12h et de 14h à 17h (65 € par tireur avant 26 janvier 80€ sur place)

Vendredi 1 février 2019

Toutes les catégories

14h00 to 20h00 : Ouverture salle d'entraînement

14h00 to 20h00 : Inscription, Pointage, , Accréditation, contrôle matériel, stickers

19h30 : Réunions des arbitres engagés

21h00 : Création des poules

Samedi 2 février 2019

U14hommes 05'06'07'08'	U17 Dames 01' 02' 03'04'	U17 hommes 01' 02' 03'04'	U14 Dames 05' 06' 07'08'
6h30 ouverture salle	6h30 ouverture salle	11h45 ouverture salle	11h45 ouverture salle
7h30 début des Poules	7h30 début des Poules	14h00 début des Poules	14h00 début des Poules
13h Tableau de t32	13h Tableau de t32	20h Tableau de t32	18h45 Tableau de t128

Dimanche 3 février 2019

U17 dames

	10h00 :T64 puis T32avec repêchage	17h00 Finales à 8	18h30 Remise des prix
--	-----------------------------------	-------------------	-----------------------

Toutes les autres catégories

7h00 : Ouverture Halle	8h00 : Début des poules	10h00 :T64 avec repêchage	18h30 Remise des prix
------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------------

ARTICLE 5 : contrôle du vendredi

Le pointage des tireurs , contrôle matériel et inscription sera procédé vendredi 1 février 2019 de 14h à 20h

Masque, gants, fils de corps et cuirasse électrique seront contrôlés.

Pointage et réunion des arbitres **obligatoire** à 19h30 – en cas d'absence une amende de 600€ sera appliquée

Salle d'entraînement ouverte de 14h-20h

ARTICLE 6 : Accréditation

Les demandes d'accréditations pour les entraîneurs sont à faire avant le 25 janvier 2019 par e-mail accreditation@escrime-cep.com ou directement sur le site rubrique accréditation

1 accréditation pour 1 à 4 tireurs présents ; 2 accréditations pour 5 à 9 tireurs présents 3 accréditations pour 10 à 13 tireurs présents 4 accréditations pour 14 à 17 tireurs présents ; 5 accréditations pour 18 à 20 tireurs présents ; 8 accréditations pour 21 à 29 tireurs présents ; 10 accréditations pour 30 et plus présents. La récupération des accréditations sera faite exclusivement le vendredi 2 février 2018 à la halle de 14h à 19h

ARTICLE 7 : Arbitrage

- Déclaration du nom des arbitres **avant le 27 janvier**. Le niveau d'arbitrage doit être national ou international.
- Les Arbitres Régionaux sont éventuellement acceptés pour les clubs français
- Tout club, ou délégations, peut souscrire en ligne ou par chèque des **forfaits arbitre** de 215€ avant le 27 janvier dispensant de présenter 1 arbitre. (ceci est fait pour aider les clubs qui n'ont pas d'arbitre ou des frais pour l'arbitre trop important)
- **Après le 27 janvier** tout club ou délégation, n'ayant pas déclaré de nom d'arbitre ou souscrit un forfait, ne pourra plus présenter d'arbitre et devra payer une pénalité de 600€ par arbitre manquant pour voir les tireurs engagés.
- Réunion et pointage des arbitres ou de leurs représentants, obligatoire, **Vendredi 1 février 2019** à 19h30.

L'absence de l'arbitre vendredi 19h30 et ou samedi 3 février 7h00 , entraine, disqualification des tireurs du club ou d'une amende de 600 euros par arbitre manquant au club . En cas de retard de l'arbitre, une pénalité financière lui sera appliquée

Pour tous les clubs, comprenant plus de 3 participants :

- 1 arbitre sera demandé,
- 8 à 13 tireurs, 2 arbitres seront demandés,
- 14 à 19 tireurs, 3 arbitres seront demandés,
- pour 20 tireurs et plus, 4 arbitres seront demandés.

Pour tous les clubs étranger comprenant moins de 4 participants, leurs représentants seront regroupés par pays et un quota arbitre ou forfait sera demandé :

- 1 arbitre ou forfait devra être souscrit pour 6 à 9 participants
- entre 10 et 15 tireurs , 2 arbitres ou forfait devra être souscrit ou fournir
- entre 16 et 23 tireurs , 3 arbitres ou forfait devra être souscrit ou fournir
- entre 24 et 35 tireurs , 4 arbitres ou forfait devra être souscrit ou fournir
- pour plus de 35 tireurs , 5 arbitres ou forfait devra être souscrit ou fournir

- L'engagement des arbitres est potentiellement pour le temps de la compétition, selon les besoins, les arbitres pourront être amenés à arbitrer le deuxième jour ou seulement le samedi.

ARTICLE 8: Directoire technique

Toute contestation sera tranchée par un directoire technique constitué le jour de l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, vol ou perte pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la formule en fonction du nombre de participants. Le fait de s'engager, implique l'acceptation du présent règlement et des dispositions qui en découlent.

ARTICLE 9 : Inscription et paiement date limite dimanche 26 janvier 2019

Les inscriptions des U17 français, sont garanties jusqu'au 01 janvier 2017. (**épreuve comptant pour le classement national**).

Paiement jusqu'au 1 septembre 2018	26€
Paiement du 2 septembre au 1 octobre 2018	31€
Paiement du 2 octobre au 1 novembre 2018	35€
Paiement du 2 novembre au 1 décembre 2018	39€
Paiement du 2 décembre au 1 janvier 2019	43€
Paiement du 2 janvier au 15 janvier 2018	47€
Paiement du 16 janvier au 26 janvier 2018	51€
Paiement à partir du 27 janvier 2017	55€
Paiement 1 FEVRIER	65€

Les inscriptions devront parvenir au C.E.P jusqu'au dimanche 26 janvier 2019	
sur le site : 	http://www.marathon-fleuret.com rubrique inscription marathon 2019
Par E-mail :	marathon2019@escrime-cep.com
Par Courrier :	Mme LE CORRE Pascale - C.E.P - Cercle des Escrimeurs Parisiens 24 r Moulin de la Pointe 75013 PARIS - FRANCE

Afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve, les organisateurs s'autorisent à anticiper la date de clôture des inscriptions, au cas où le nombre d'inscrits excéderait les capacités d'accueil de la compétition. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

Nota : Le paiement anticipé n'est pas obligatoire, mais permet un droit d'engagement moins cher. Il est possible de payer le jour de l'épreuve. En cas de non-participation ne seront remboursés que les engagés ayant prévenu l'organisateur au moins 120h avant le début de l'épreuve (soit avant le lundi 27 janvier 2019- 7h30). Après ce délai aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE11: Licences

Toutes les licences 2019 nationales (françaises et étrangères) ou FIE sont acceptées

ARTICLE12: Navette aéroport

Une société privée peut se charger de vous transporter entre hotel - aéroport – salle. Prix par trajet 60€ ou par personne 20€ Réservation sur le web www.marathon-fleuret.com ou par mail : shuttle@escrime-cep.com **avant le 26 janvier 2019**

ARTICLE 13 : Récompenses

Seront récompensés les 8 premiers de chaque épreuve, et les maîtres d'armes de chaque vainqueur par trophées, médailles ou lots en valeurs: Ordinateurs portables, console, TV , IPAD , Caméscopes, Système Home Vidéo, Lecteurs DVD 3D. IPOD. matériel informatique

ARTICLE 14 : Stand des stands de matériel seront présents tout le week-end

ARTICLE 15 : Restauration Une buvette sera mise en place.

